



BON DE COMMANDE CINECHIFFRES.COM

CONTACT :

SOCIÉTÉ :
CONTACT :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TÉLÉPHONE : FAX :
MAIL : DATE DE MISE EN SERVICE :

Je reconnais avoir pris en connaissance et accepté les Conditions Générales de Ventes

COMPTES ABONNÉS : (Veuillez écrire en MAJUSCULES impérativement) *CODES NOMINATIFS ET STRICTEMENT PERSONNELS*

NOM / PRÉNOM ABONNÉ 1 :
E-MAIL ABONNÉ 1 :
NOM / PRÉNOM ABONNÉ 2 :
E-MAIL ABONNÉ 2 :
NOM / PRÉNOM ABONNÉ 3 :
E-MAIL ABONNÉ 3 :
NOM / PRÉNOM ABONNÉ 4 :
E-MAIL ABONNÉ 4 :
NOM / PRÉNOM ABONNÉ 5 :
E-MAIL ABONNÉ 5 :
NOM / PRÉNOM ABONNÉ 6 :
E-MAIL ABONNÉ 6 :

ABONNEMENT : (Les codes d'accès Ciné Chiffres ne sont délivrés qu'à réception de la présente et de son règlement)

Ciné Chiffres 5/7 (accès du lundi au vendredi matin)

Nombre d'abonnements mensuels : x 660 € HT (soit 789,36 € TTC)
Nombre d'abonnements annuels : x 4 950 € HT (soit 5 920,20 € TTC)

Ciné Chiffres 6/7 (accès du lundi au samedi matin)

Nombre d'abonnements mensuels : x 770 € HT (soit 920,92 € TTC)
Nombre d'abonnements annuels : x 5 500 € HT (soit 6 578,00 € TTC)

Ciné Chiffres 7/7 (accès du lundi au dimanche matin)

Nombre d'abonnements mensuels : x 990 € HT (soit 1 184,04 € TTC)
Nombre d'abonnements annuels : x 8 800 € HT (soit 10 524,80 € TTC)

Par ce contrat vous acceptez que : "Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle de CINÉ CHIFFRES, sous quelque forme et sur quelque support que ce soient, sans l'autorisation préalable et expresse de RENTRAK FRANCE, constitue un acte de contrefaçon sanctionné pénalement par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intel-

- Règlement par chèque à l'ordre de RENTRAK FRANCE SAS
 Règlement par virement bancaire à Société Générale, Paris Elysée Entreprises
Compte RENTRAK FRANCE - N° 30003 03392 00020321968 45
Swift SOGEFRPP Iban FR7630003033920002032196845

Date :

Tampon de la société :

Signature de l'abonné :

RENTRAK
c o r p o r a t i o n

Reentrak-Ciné Chiffres • 88 avenue des Ternes - 75017 Paris
Tél. : +33 (0)1 83 62 27 86 • Fax : +33 (0)1 44 09 95 02 • sylvain.laurendeau@reentrak.com
Reentrak France S.A.S. au capital de 1 000 € • 519 782 007 R.C.S. PARIS • APE 221C
Siège Social : 88 avenue des Ternes - 75017 Paris • Tél. : +33 (0)1 83 62 27 80

Rentrak France SAS
88, avenue des Ternes
75017 Paris France
Tél : +33 (0)1 83 62 27 81
Fax : +33 (0)1 44 09 95 02

Conditions Générales d'Abonnement

RESPONSABILITE ET OBLIGATIONS

Il appartient au client de prendre les mesures nécessaires en ce qui concerne l'équipement informatique à savoir : PC/MAC avec navigateur internet récent, acceptation des cookies et Acrobat Reader.

Une connexion internet supérieure à 512 kb/s est conseillée.

ABONNEMENT AUX DONNEES

Le client s'engage à ne divulguer à aucun tiers les informations contenues dans le site/rapports et pour lesquelles le client a souscrit un abonnement. L'usage des données est donc strictement et exclusivement réservé au client pour son usage interne.

Toute reproduction et/ou représentation intégrale ou partielle, sous quelque forme et sur quel que support que ce soit, sans l'autorisation préalable et express de Rentrak France, constitue un acte de contrefaçon sanctionné pénalement par les articles L.335-2 du Code de la propriété intellectuelle. Il est interdit de copier, modifier, transmettre ou céder tout ou partie de ces éléments. Rentrak France engagera toutes poursuites nécessaires à l'encontre des contrefacteurs.

La souscription à un abonnement Rentrak France est renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation par Lettre Recommandée avec Accusée de Réception envoyée à Rentrak France au moins trente (30) jours avant la date de fin d'abonnement.

CONDITIONS FINANCIERES

La présente facture est payable à réception.

En cas de non-paiement de l'abonnement annuel et sauf accord passé avec le BENEFCIAIRE, Rentrak France se réserve le droit de : - suspendre l'accès aux données, et ce, jusqu'à ce que le client se soit acquitté de sa dette envers RENTRAK FRANCE.

- facturer des pénalités de retard conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est égal à 3 fois le taux légal en vigueur. Ces pénalités sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date d'échéance qui figure sur la facture.

Le client reconnaît avoir lu attentivement les présentes Conditions Générales et en accepter pleinement le contenu.